

Genève, le 12 octobre 2018

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Audit de légalité et de gestion concernant la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

vendredi 19 octobre 2018 à 9h00
à la grande salle de conférence du DIP,
6, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

L'agglomération genevoise est caractérisée par un fort essor économique et démographique. Ce dynamisme entraîne d'importantes mutations territoriales et modifie nos habitudes en matière de mobilité. Les projections démographiques à l'horizon 2030 prévoient pour le canton une augmentation de la population de plus de 100'000 habitants et de plus de 70'000 emplois. Cela engendrera une augmentation de la demande de mobilité dans toute l'agglomération.

En 2017, au sein du Grand Genève, les premiers travaux pour une ligne de tramway transfrontalière ont vu le jour. Cette ligne reliera la douane de Moillesulaz au centre-ville d'Annemasse. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année 2019. Ce projet représente l'une des mesures phares du premier projet d'agglomération signé par le Grand Genève en 2007.

Cette ligne n'est que le début de plusieurs chantiers d'importance appelés à se réaliser en exécution du projet d'agglomération du Grand Genève. En effet, au total quatre lignes transfrontalières de tramway sont prévues à plus ou moins long terme pour des investissements, pour la partie suisse, de plus de 600 millions F, dont près de 300 millions pour la ligne 15 entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois.

La Cour des comptes a ainsi identifié, dans le cadre de son analyse des risques, que de tels projets présentaient des risques importants pour le canton et, plus largement, pour l'agglomération du Grand Genève. L'ampleur des enjeux tant stratégiques, politiques qu'opérationnels est en effet évidente. Le montant des investissements est quant à lui très élevé, ce qui rend primordiale la participation financière de la Confédération. De même, le nombre d'acteurs concernés par ces projets transversaux et structurants rend complexes leur pilotage et le respect des délais et des budgets. Enfin, en matière d'agglomération, qui plus est transfrontalière, la communication et la concertation entre les parties prenantes sont majeures et nécessitent une excellente coordination.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch